

3.1

MONTE-CHARGE

L'accès aux différents espaces du Grimaldi Forum s'effectue par les monte-charges suivants :

L'utilisation de chariots et engins de manutention propre aux exposants est soumise à autorisation préalable du Grimaldi Forum

	MC 1	MC 2	MC 4	MC 6	MC 8	MC 20	MC 21
Charges Utile (Tonnes)	4.50	4.80	4.125	4.05	4.25	4.40	4.50
Dimension Cabine (m)							
Largeur *	2.00	2.00	2.00	1.80	2.00	2.00	2.50
Profondeur	3.95	4.30	3.80	4.00	3.80	4.10	5.50
Hauteur	2.20	2.20	2.20	3.40	3.60	2.50	2.50
Passage libre (m)							
Largeur	1.58	1.58	1.94	1.58	1.98	2.00	2.50
Hauteur	2.08	2.08	2.08	3.48	3.49	2.50	2.50
Espaces Desservis							
Niveau 2	Génois	Guelfe	/	/	/		
Niveau 1	Ravel Indigo	Ravel	Ravel	/	Ravel		
Niveau 0	Hall	/	Aire déchargement extérieure	/	Aire déchargement extérieure		
Niveau pinède	/	/	/	/	/	Hall pinède	Hall pinède
Niveau -1	Diaghilev Est	Diaghilev Nord & Sud	/	Diaghilev Sud & Parking Bus	/	Zone logistique	Zone logistique
Niveau -2	Foyer sup salles de comm	Foyer sup salles de comm	/	Bar Salles de commissions	/		
Niveau -4	Aire déchargement Intérieure	Aire déchargement Intérieure	/	/	/		

*Nota : Hors encombrement des mains courantes

3.2 CHARGES ADMISSIBLES

Les charges au sol admissibles dans les principaux espaces d'exposition sont les suivantes :

ESPACE DIAGHILEV (MEZZANINE) - PARTIE SUPÉRIEURE	500 kg par m ²
ESPACE DIAGHILEV (MEZZANINE) - PARTIE INFÉRIEURE	500 kg par m ²
ESPACE LE GUELFE ET LE GÉNOIS (2 ^e ÉTAGE)	400 kg par m ²
ESPACE RAVEL (1 ^{er} ÉTAGE)	1000 kg par m ²
FOYER DES SALLES DE COMMISSIONS (RDC INFÉRIEUR)	500 kg par m ²
ESPLANADE (NIVEAU 0)	1000 kg par m ²
ESPACE INDIGO (NIVEAU 1)	500 kg par m ²
ESPACE HALL (NIVEAU 0)	500 kg par m ²
LE CARRÉ	500 kg par m ²
GALERIE DIAGHILEV	500 kg par m ²
HALL PINÈDE	500 kg par m ²
PARVIS EMERAUDE	1000 kg par m ²
SALLES PATIO	500 kg par m ²

Ces charges sont à respecter non seulement pour l'installation des matériels exposés mais également pour leur transport à l'intérieur du Grimaldi Forum.

3.3 BRANCHEMENTS D'EAU

Toute demande de branchements devra faire l'objet d'une étude particulière et d'un devis correspondant établi par la Direction des Manifestations.

3.4 VELUM

Tous les velums doivent être obligatoirement micro-perforés ou ajourés afin de permettre le bon fonctionnement des sprinklers et de la détection incendie.

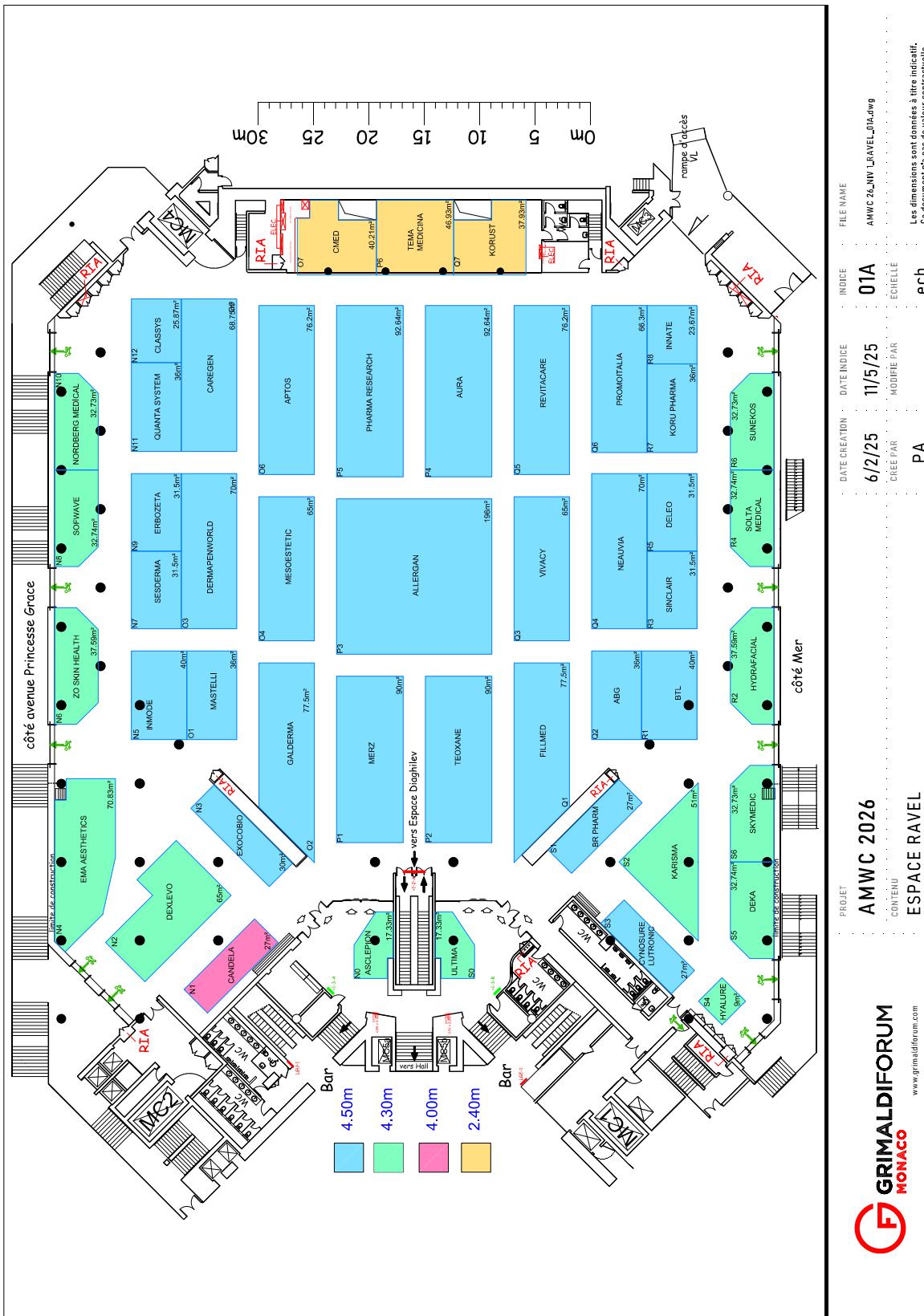
3.5 HAUTEUR SOUS PLAFOND

Les hauteurs sous plafond pouvant varier dans les espaces d'exposition, l'exposant s'adressera à la Direction des Manifestations pour obtenir toutes précisions à ce sujet, en fonction de l'emplacement de son stand, si nécessaire.

**LE RÈGLEMENT AMWC 2026 IMPOSE DES HAUTEURS
MAXIMUM POUR LES STANDS.**

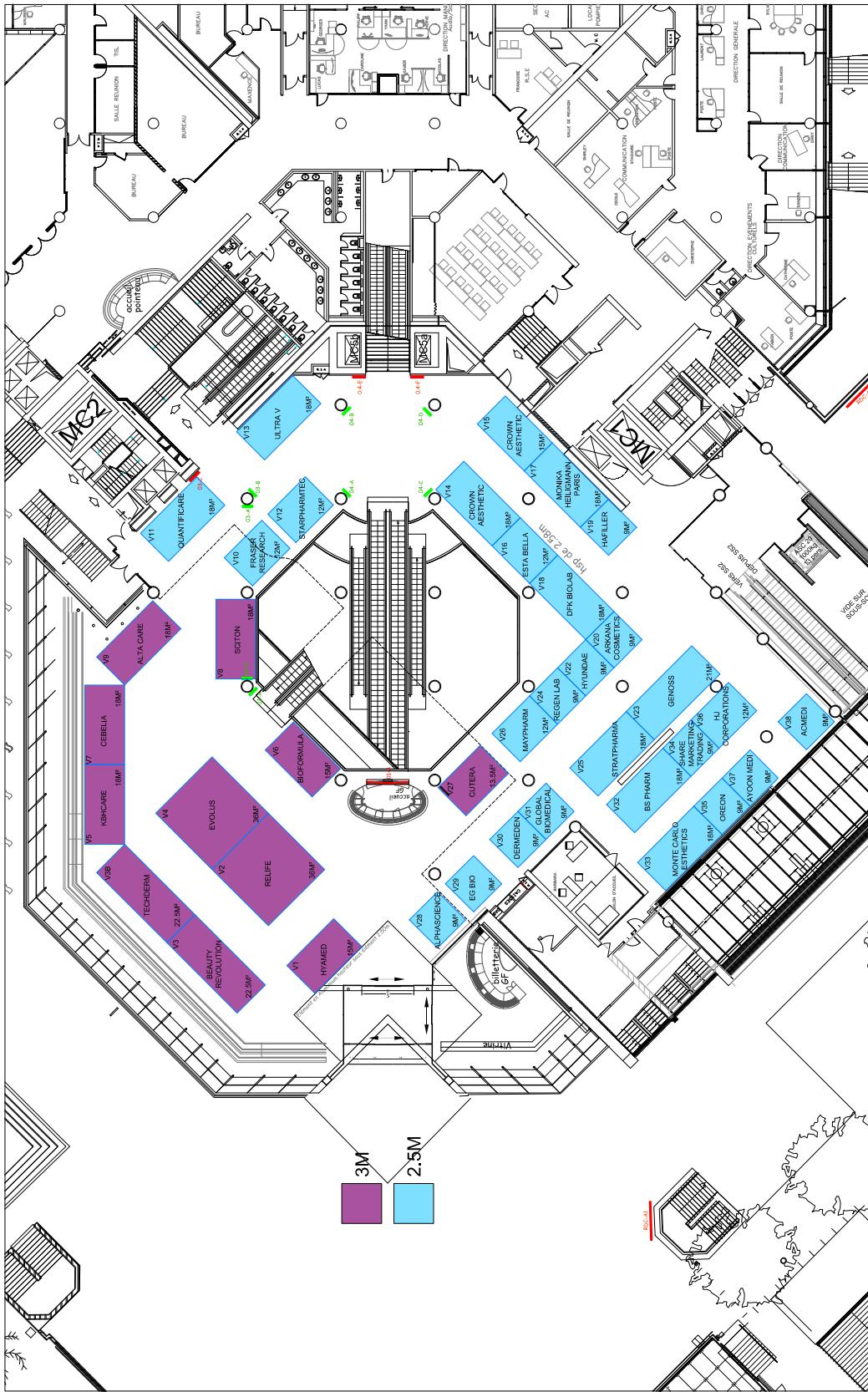
*plans non contractuels

RAVEL (niveau +1)



*plans non contractuels

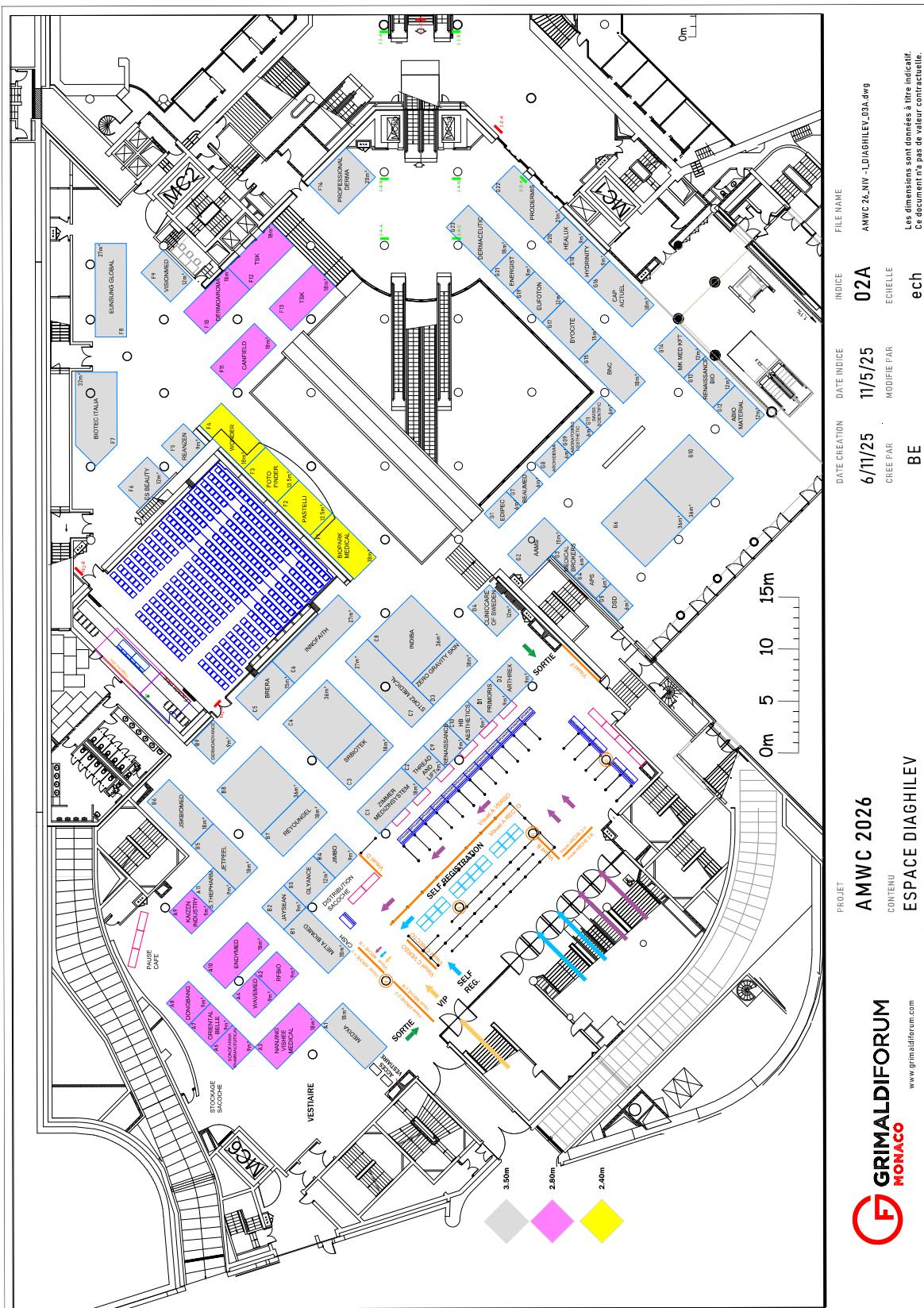
VERRIÈRE (niveau 0)



PROJET : AMWC 2026	DATE INDICE : 11/5/25	INDICE : 01A
CONTENU : ESPACE HALL	MODIFIÉ PAR : PA	ÉCHELLE : ech
	CRÉÉ PAR : FILE NAME : AMWC 26-NIV 0-HALL_01.dwg	
	MODIFIÉ PAR : Les dimensions sont données à titre indicatif.	
	CRÉÉ PAR : Ce document n'a pas de valeur contractuelle.	

*plans non contractuels

DIAGHILEV (niveau -1)



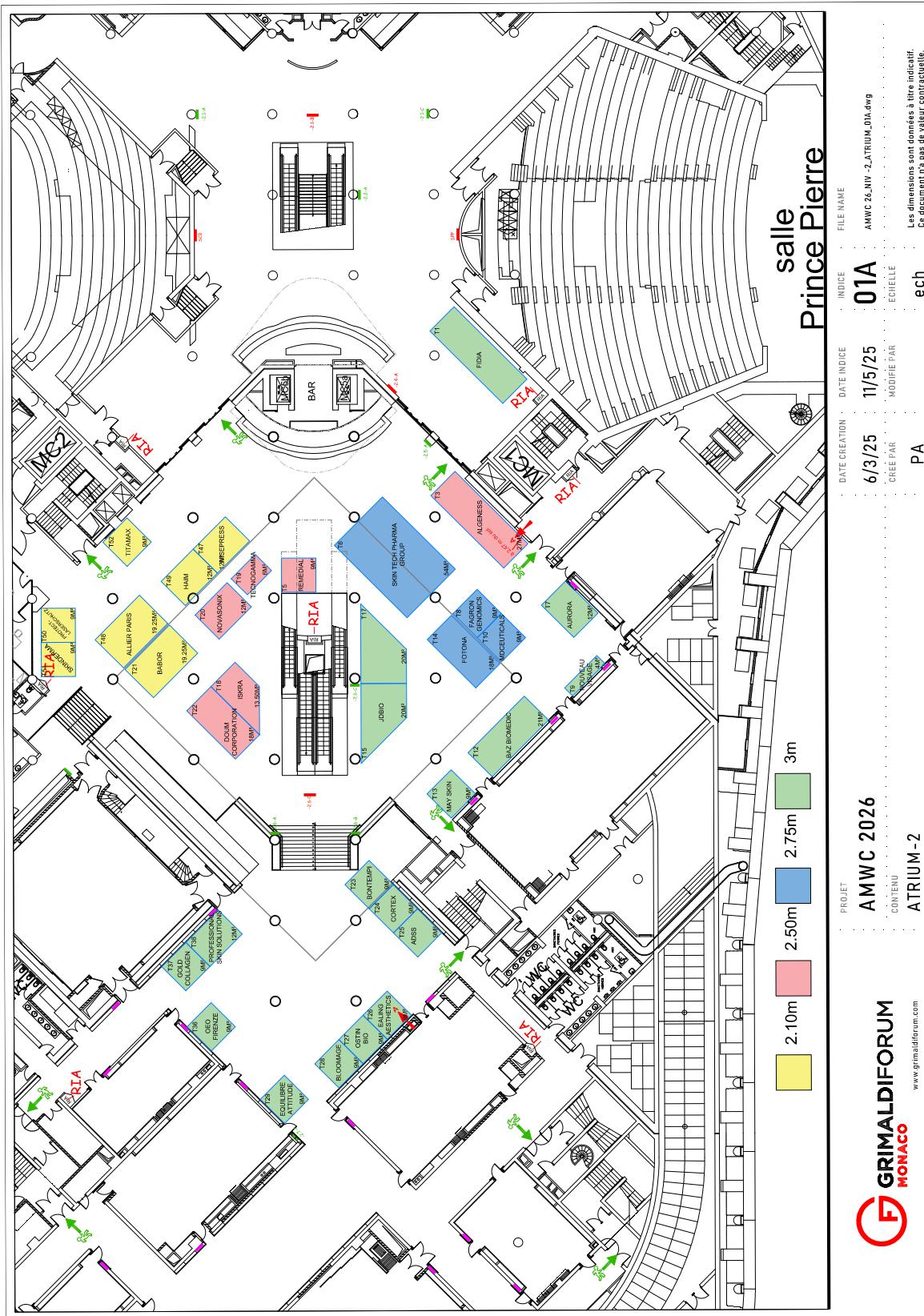
*plans non contractuels

GALERIE DIAGHILEV (niveau -1)



*plans non contractuels

atrium (niveau -2)



4.1

RÈGLE DE SÉCURITÉ

A/ CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Pour la conception, la réalisation et l'utilisation de son stand, l'exposant doit respecter :

- les prescriptions légales et réglementaires Monégasque portant sur la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public
- les consignes qui lui seront données par le chargé de sécurité, ou éventuellement par le personnel du service de sécurité permanent.

- L'exposant et son standiste doivent soumettre au Grimaldi Forum **un dossier complet présentant le projet au plus tard le 13 février 2026 avec un plan technique complet mentionnant les hauteurs** à l'organisateur INFORMA pour étude et accord de principe.
- **Le classement feu M3 au minimum est obligatoire pour les stands et le classement feu M1 pour les plafonds.**
- **Les suspensions au plafond sont réalisables uniquement dans l'espace RAVEL (niveau +1) : prendre contact avec Matthieu Testory pour toutes demandes.**
- **Tous les velums doivent être obligatoirement micro-perforés ou ajourés** afin de permettre le bon fonctionnement des sprinklers et de la détection incendie.

Pour les stands non réalisés par le Grimaldi Forum, ce dossier comportera au minimum une notice décrivant le stand envisagé et accompagné si besoin :

- des plans
- d'une note de calcul (notamment pour les stands à étage)
- des détails concernant l'utilisation éventuelle de plafonds ou vélums pleins
- du «**QUESTIONNAIRE SÉCURITÉ**» dans la rubrique «**BON DE COMMANDE**» complété de tous les procès-verbaux de réaction au feu
- d'un descriptif de l'installation électrique projetée
- de la fiche «**DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT**» dans la rubrique «**BON DE COMMANDE**»

Le cas échéant, le projet sera adapté en fonction des impératifs de sécurité notifiés par le chargé de sécurité. L'attestation de conformité des installations électriques non réalisées par le Grimaldi Forum devra être remise au chargé de sécurité au plus tard la veille du passage de la Commission de Sécurité.



Dans le cas où le stand a une dérogation pour dépasser la hauteur définie par l'organisateur pour l'ensemble du salon, il est impératif de prévoir les finitions de décoration pour la partie arrière du stand.

B/ MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux utilisés dans la construction des stands devront respecter les classements exigés dans le questionnaire de sécurité. Ces classements seront justifiés par des procès-verbaux, en cours de validité, établis par des laboratoires agréés.

Il est rappelé que le procès-verbal fourni doit correspondre à l'ensemble support / adhésif / revêtement réellement mis en œuvre sur le stand. Les réactions au feu demandées se réfèrent à la réglementation française, laquelle n'admet pas à ce jour d'équivalence avec d'autres réglementations.

À titre indicatif, la classification Française, est la suivante :

MO = Incombustible

M1 = Non inflammable

M2 = Difficilement inflammable

M3 = Moyennement inflammable

M4 = Facilement inflammable.

C/ ENSEIGNES

Aucune enseigne ne pourra être réalisée avec des signaux blancs sur fond vert, ces couleurs étant exclusivement réservées à la sécurité, pour le balisage des dégagements.

D/ PLANCHERS

L'arrêté ministériel n°2017-893 du 21 décembre 2017, pris en application de la loi n°1.441 du 5 décembre 2016 relative à l'accessibilité du cadre bâti en Principauté de Monaco, établit des exigences précises visant à garantir l'accessibilité des salons d'exposition comportant des stands. **Chaque stand doit être accessible par une entrée sans seuil ou dotée d'un seuil incliné.** Si une élévation inférieure ou égale à 2cm ne peut être évitée, elle doit être arrondie ou équipée d'une cornière en pan coupé (inclinée). Cette élévation peut aller jusqu'à 4 cm si une pente douce (maximum 33 %) est présente sur toute sa hauteur. Les ressauts successifs sont interdits. Le mobilier, les équipements et la signalétique doivent être conçus pour être utilisables par tous, notamment par les personnes à mobilité réduite ou de petite taille. Par ailleurs, des ascenseurs desservant l'ensemble des niveaux accessibles au public sont implantés à des emplacements stratégiques du bâtiment, afin d'assurer une circulation fluide et conforme aux normes d'accessibilité.

E/ BALISAGE ET ACCÈS AUX MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Les constructions et aménagements de stands ne doivent pas cacher les inscriptions signalant les dégagements ou cheminements d'évacuation. Ils ne doivent pas compromettre l'accessibilité aux moyens de secours et d'alarme, extincteurs, robinets d'incendie armés (R.I.A), boîtiers bris de glace et téléphones muraux, ni gêner leur visibilité.

F/ INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES STANDS

L'alimentation électrique du stand est du ressort exclusif du Grimaldi Forum. Les installations réalisées par l'exposant seront faites à partir du boîtier existant et sous son entière responsabilité. Cette installation doit être réalisée par des professionnels ou des personnes ayant une parfaite connaissance du règlement de sécurité en la matière.

Les formulaires de sécurité doivent être remplis par l'installateur du stand. Le tableau ou le boîtier électrique du stand doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible en cas de besoin.

En dehors des heures d'ouverture de la manifestation, le courant sera coupé sur les stands. Dans le cas où le courant serait nécessaire 24H /24H il conviendrait d'en faire la demande à la Direction des Manifestations. Les installations non conformes ne seront pas alimentées.

SONT INTERDITS :

- Toute modification des caractéristiques techniques du tableau de branchement (emplacement, disjoncteurs, fusibles,...)
- Câbles comportant des conducteurs d'une section inférieure à 1,5 mm² tout au moins pour les alimentations
- Câbles isolés pour une tension inférieure à 500 V, Câble H03 VH-H (Scindex)
- Epissures
- Connexions non protégées par des boîtes de dérivation genre «plexo»
- Fiches et prises multiples (triplettes) 2P-6 A
- Douilles voleuses
- Lampes à décharge non conformes à la norme NFC 15 150.

SONT IMPÉRATIFS :

- Tableau accessible en permanence (Inaccessible au public)
- Disjoncteur coupé en l'absence du personnel du stand si tableau dans un local fermant à clef
- Matériel de classe 1 relié au conducteur de terre 
- Luminaires équipés de lampes halogènes: hauteur 2m25 minimum, fixés solidement, éloignés de tous matériaux inflammables et équipés d'écrans de sécurité en verre ou en matière équivalente (les grilles métalliques ne sont plus autorisées)
- Matériel de classe 2 double isolation Symbole 
- Guirlandes d'illumination : câbles de catégorie C2 et douilles raccordées de façon inamovible aux conducteurs qui les alimentent

SONT RECOMMANDÉS OU AUTORISÉS :

- Blocs multiprises et prises multiples (triplettes) 2P + T 10/16 A

G/ MATIÈRES COMBUSTIBLES

- Le stockage de bois, papier, paille, cartons, emballages divers -pouvant constituer un aliment pour le feu en cas d'incendie- est interdit dans les surfaces d'exposition, les stands, leurs arrières et leurs cabines.
- L'utilisation de gaz et liquides inflammables est formellement interdite à l'intérieur du Grimaldi Forum.

H/ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'exposant s'engage à faire respecter par le personnel, intervenant directement ou indirectement pour son compte au Grimaldi Forum, les obligations relatives aux consignes de sécurité du travailleur et au port obligatoire des Equipements de Protection Individuel (E.P.I.) dans les situations professionnelles qui les nécessitent.

Tout manquement à ces consignes de sécurité engage sa responsabilité.

Le Grimaldi Forum se réserve le droit d'interrompre une situation de travail jugée dangereuse.

I/ PROTECTION DU PUBLIC

Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entièvre responsabilité de l'exposant. Les organes en mouvement, les surfaces chaudes, les pointes, les tranchants, doivent être soit protégés par un écran ou un carter rigide, solidement fixé, et bien adapté, soit placés en retrait d'au moins 1 mètre des circulations.

Le public doit être tenu à l'écart des aires de présentation en évolution.

Si des matériels à vérins hydrauliques sont exposés en position statique haute, les sécurités hydrauliques devront être doublées par un dispositif mécanique s'opposant à tout reploiement intempestif.

Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter les risques de renversement.

J/ COMMISSION DE SÉCURITÉ

Les aménagements des stands devront être terminés lors du passage de la commission de sécurité, avant l'ouverture de la manifestation au public. L'exposant, ou son mandataire qualifié, devra être présent sur son stand lors de ce contrôle et être en mesure de fournir tous renseignements concernant les installations et les matériaux utilisés. Les décisions prises par l'autorité administrative, après avis de la Commission lors de sa visite, peuvent aller jusqu'à l'interdiction d'ouverture d'un stand et sont immédiatement exécutoires.

Le Grimaldi Forum et l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand, demandé par la Commission de Sécurité, pour inobservation des règlements.

Merci de remplir et renvoyer les formulaires « SÉCURITÉ ».

RETOURS OBLIGATOIRES POUR L'OUVERTURE DU STAND. Disponible ici →



K/ RÈGLEMENT DE L'ORGANISATEUR D'AMWC - ESPACE RAVEL



ATTENTION

VEUILLEZ RESPECTER LES REGLES DE SECURITE SUIVANTES :

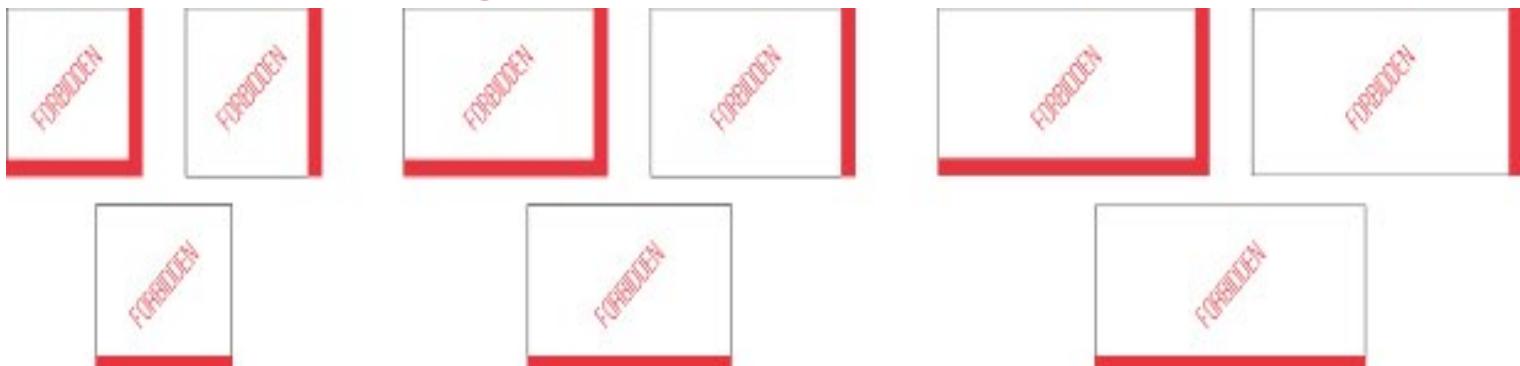
Les stands en îlots de 36 m² ou plus ne doivent pas fermer intégralement un ou plusieurs côtés du stand (photos ci-dessous).

- Les côtés de 6 m de long ne peuvent pas avoir de murs de plus de 2 m de long. Ces murs doivent avoir entre eux un côté ouvert d'au moins 2 m de long. (sauf pour les angles).
- Les côtés de plus de 6 m de long ne peuvent pas avoir de murs de plus de 3 m de long. Ces murs doivent avoir entre eux un espace libre d'au moins 2 m de long (sauf pour les angles).

Tous les stands de plus de 36 m² doivent envoyer un projet à l'organisateur de l'évènement pour validation, par mail : mathieu.boronad@informa.com



TYPES DE CLOISONNEMENTS INTERDITS :



TYPES DE CLOISONNEMENTS ADMIS

